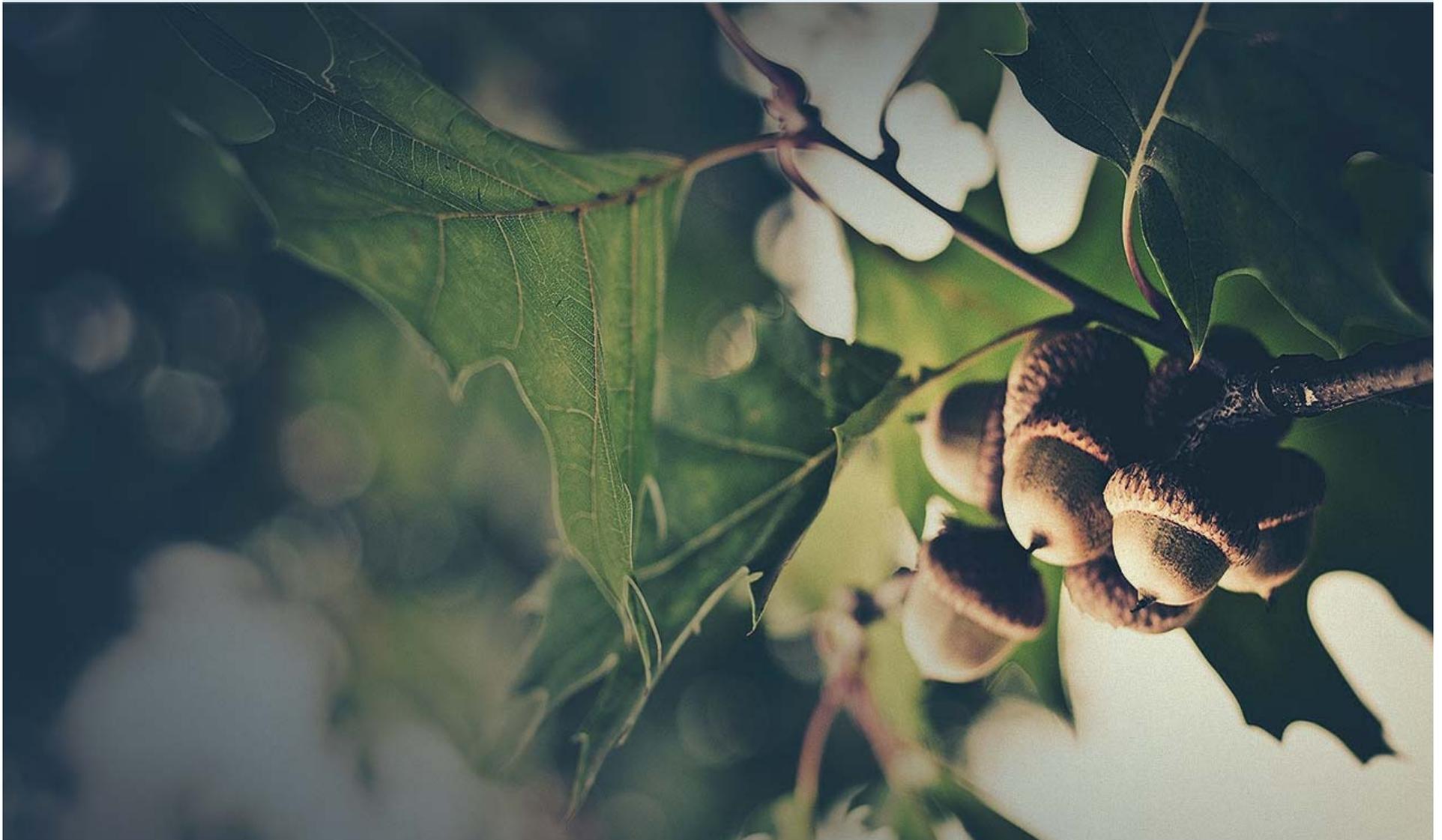


Assemblées annuelles du RRUQ

15 au 19 mai 2017



Bienvenue

- **Animateur**
 - André G. Roy, président du Comité de retraite
- **Présentateurs**
 - Alain Vallée, directeur général
 - Eve Belmonte, directrice de l'actuariat
 - Louis Langlois, directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité

Ordre du jour

- **Faits saillants de l'année 2016**
- **Rendements**
 - Comparaisons historiques
 - Rendements par classe d'actifs
- **Situation financière du Régime au 31 décembre 2016**
- **Entente de la Table réseau intervenue le 16 mars 2017**
- **Aspects administratifs**
 - Résultats des élections
 - Modifications au Règlement
 - Déclaration d'intérêts des membres du Comité
 - Frais d'administration et de gestion
- **Mot de la fin**

Faits saillants

Faits saillants

Rendement sur 1, 4 et 10 ans

1 an: 8,56 %

4 ans: 10,72 %

10 ans: 6,36 %

Valeur ajoutée de la gestion active des placements au cours des 4 dernières années

197 M\$ (1,48 % par année de plus que le portefeuille de référence)

Capitalisation

en hausse comparativement à l'an dernier grâce au rendement sur les actifs du Régime

2016: 104,4 %

2015: 102,1 %

Surplus/déficit

Surplus de capitalisation: 165 M\$ (au 31 décembre 2016)

Déficit sur base Revue: 232 M\$ (au 31 décembre 2016)

Taux de cotisation

Est maintenu à 21,3 % en 2017

Entente de la Table réseau intervenue le 16 mars 2017

Changements effectifs le 1^{er} janvier 2018

Faits saillants (suite)

Indexation des rentes

Pour ceux qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2005

- Pleine indexation (1,4 % en 2017)

Pour ceux qui ont pris leur retraite du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} juin 2008

Pour le service avant le 1^{er} janvier 2005 :

- Pleine indexation

Pour le service à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- Pleine indexation jusqu'au 30 juin 2009
- IPC - 3 % par la suite

Pour ceux qui ont pris leur retraite depuis le 1^{er} juillet 2008

Pour le service avant le 1^{er} janvier 2005 :

- Pleine indexation

Pour le service à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- IPC - 3 %

Rendements

Rendements 2016

Excellent rendement sur 1, 4 et 10 ans

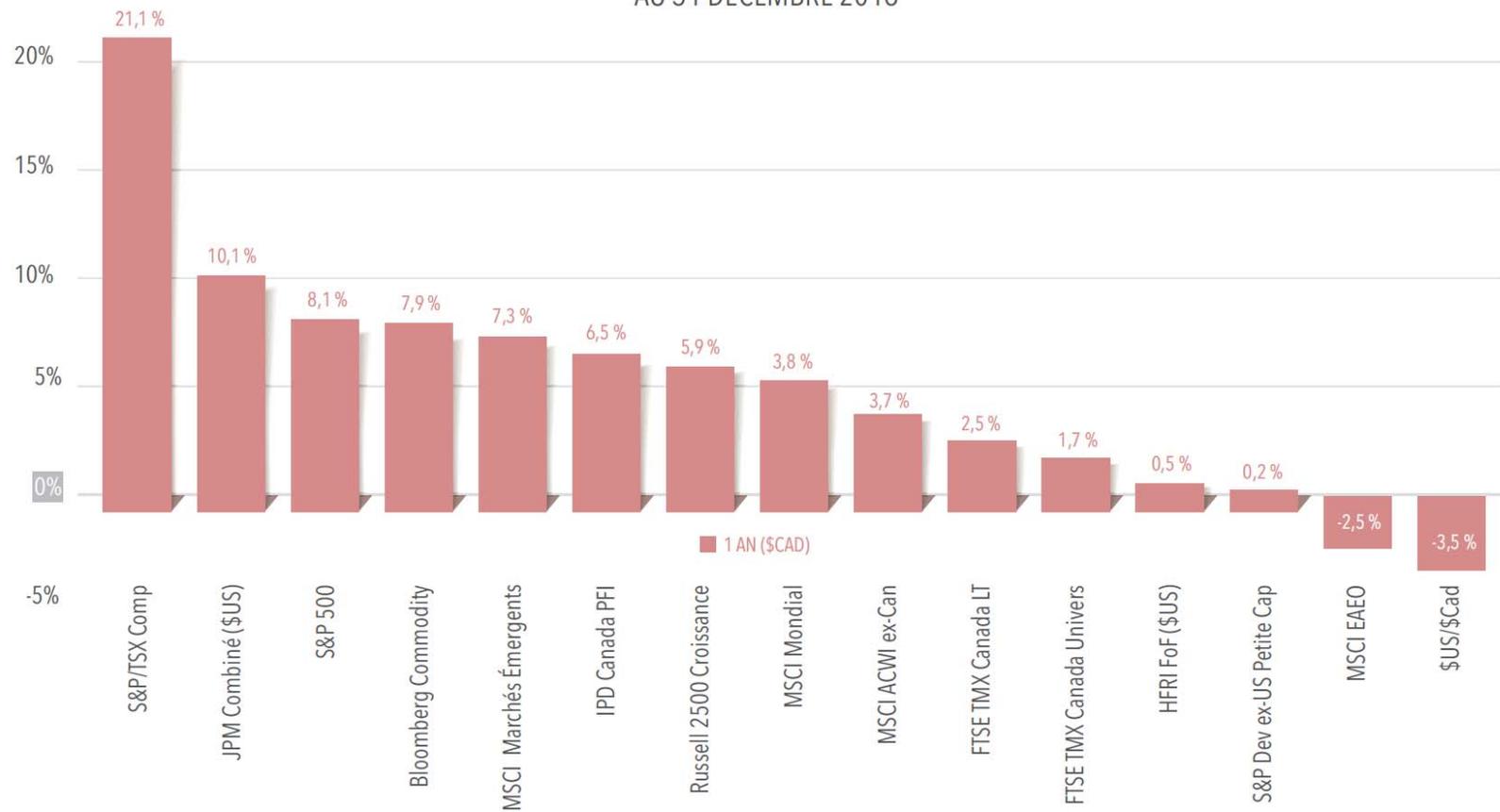
	1 an	4 ans*	10 ans*
Rendement	8,56 %	10,72 %	6,36 %
Valeur ajoutée	2,14 %	1,48 %	0,90 %

- Valeurs ajoutées supérieures à la cible fixée de 0,75 % au dessus du portefeuille de référence de la Politique de placement

* Données annualisées

Rendements des indices de marché

RENDEMENT D'INDICES DE MARCHÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2016



Politique de placement

PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE (*)					
CLASSE D'ACTIF	PONDÉRATION		INDICE DE RÉFÉRENCE	PERFORMANCE	
	CIBLE	ACTUELLE		INDICE	PORTEFEUILLE
Titres à revenu fixe	32,0 %	31,8 %	55,0 % FTSE TMX Canada Univers 45,0 % FTSE TMX Canada Long Terme	2,01 %	4,42 %
Actions canadiennes	13,5 %	14,3 %	S&P / TSX Composite plafonné Rendement total	21,08 %	26,32 %
Actions étrangères	28,0 %	28,7 %	MSCI ACWI ex-Canada NDR (\$ CAD)	3,67 %	4,31 %
Immobilier et participations dans le domaine des ressources naturelles	9,0 %	8,8 %	IPD Canada Property Fund Index	6,52 %	10,24 %
Placements privés	7,75 %	7,5 %	Rendement obtenu par classe d'actif	10,87 %	10,87 %
Infrastructures	4,75 %	4,9 %	FTSE TMX Canada Long Terme +2,5 %	5,03 %	12,29 %
Exposition aux commodités par le biais de contrats à terme	3,0 %	2,1 %	Bloomberg Commodity Rendement Total (\$ CAD)	7,90 %	8,64 %
Autres placements alternatifs	2,0 %	1,9 %	HFRI FoF Composite Index \$ US (ajusté pour frais)	1,47 %	4,88 %
TOTAL	100 %	100 %		6,42 %	8,56 %

(Rapport annuel page 31)

Situation financière du Régime

La situation financière du RRUQ

- Évaluation actuarielle :
 - Photo de la situation du RRUQ à une date donnée
 - Mesure les obligations du RRUQ vis-à-vis les actifs de la Caisse
- Pour le financement du RRUQ, trois évaluations actuarielles sont nécessaires :

IPC - 3 % depuis 2005	1. Statutaire : capitalisation
	2. Statutaire : solvabilité
IPC	3. Spécifique au RRUQ : Revue (indexation conditionnelle)

Le Comité de retraite considère les coûts du RRUQ selon les trois évaluations pour déterminer le taux de cotisation.

Situation financière au 31 décembre 2016

Capitalisation (2005 + : IPC - 3%)

	Entente de la Table réseau	Comité de retraite
Prestations	Garantie : IPC - 3 % pour les années 2005-2016	
Perspective	Maintien du RRUQ à très long terme	
Taux d'évaluation	5,38 % (marge additionnelle)	6,0 %
Résultats au 31 décembre 2016 (millions \$)		
Actif du RRUQ	3 893	3 893
Provision pour Écarts Défavorables (PED)*	(171)	(298)
Actif net de la PED	3 722	3 595
Passif du RRUQ	(3 985)	(3 728)
Surplus/(déficit)	(263)	(133)
Surplus/(déficit) incluant la PED	(92)	165
Ratio	97,7 % (incluant la PED)	104,4 % (incluant la PED)
	93,4 % (excluant la PED)	96,4 % (excluant la PED)

* La PED est un fonds de sécurité dans lequel on transfère les gains actuariels, jusqu'à concurrence de 620 millions \$. Ce fonds sert à financer les déficits lorsqu'ils surviennent.

Le déficit de capitalisation doit être financé sur 15 ans.

Situation financière au 31 décembre 2016

Solvabilité (2005 + : IPC - 3 %)

	Solvabilité
Prestations	Garantie : IPC - 3 % pour les années 2005-2016
Perspective	Terminaison hypothétique du RRUQ
Taux d'évaluation	Environ 2,5 %
Résultats au 31 décembre 2016 (millions \$)	
Actif du RRUQ (net des dépenses de terminaison)	3 884
Passif du RRUQ	(5 313)
Surplus/(déficit)	(1 429)
Degré de solvabilité	73,1 %

Le déficit de solvabilité ne doit pas être financé.

Situation financière au 31 décembre 2016

Revue de la situation financière (IPC)

	Revue de la situation financière
Prestations	Promesse : 100 % de l'IPC pour les années 2005-2016
Perspective	Maintien du RRUQ à très long terme
Taux d'évaluation	5,70 %
Résultats au 31 décembre 2016 (millions \$)	
A. Actif du RRUQ	3 893
B. Passif du RRUQ (IPC - 3 %)	(3 858)
C. Passif additionnel pour 100 % IPC	(267)
D. Passif total du RRUQ (B + C)	(4 125)
E. Surplus/(déficit) (A - D)	(232)
F. Réserve pour indexation (A - B)	35
G. Ratio	94,3 %

Le point sur l'indexation conditionnelle

- La réserve pour indexation contient 35 millions \$:
 - Selon le Règlement, le Comité de retraite devrait verser l'indexation conditionnelle
 - Cependant, la PED statutaire n'est pas remplie

PED = 298 millions \$

Cible à remplir = 620 millions \$

- La Loi empêche le Régime de verser l'indexation conditionnelle



Peu probable que l'indexation conditionnelle soit versée à moyen terme

Constat du Comité de retraite :

La Politique de financement du RRUQ n'est pas adéquate pour remplir la promesse d'indexation conditionnelle des rentes 2005-2017.

Taux de cotisation 2017

- Considérant :
 1. Les évaluations actuarielles au 31 décembre 2016 (statutaire et Revue)
 2. La politique de financement du RRUQ visant à financer un régime indexé à 100 % IPC
 3. Les exigences de la Loi concernant le financement du RRUQ
 4. L'entente de la Table réseau du 16 mars 2017
- Le Comité de retraite maintient le taux de cotisation inchangé en 2017

21,3 % du salaire	
10,65 % employés	10,65 % employeurs

Entente de la Table réseau

Modifications effectives au 1^{er} janvier 2018

- Calcul des prestations :
 - En fonction du moment où les prestations ont été accumulées
 - Ne dépend pas de la date de cessation ou de retraite



- Exemples :
 - Madame X : embauchée en 1990, retraite en 2020. Sa rente est calculée comme suit :

$$\text{Rente} = \text{Rente 1990-2004} + \text{Rente 2005-2017} + \text{Rente 2018-2020}$$

- Monsieur Y : embauché en 2014, quitte son emploi en 2022. Sa rente est calculée comme suit :

$$\text{Rente} = \text{Rente 2014-2017} + \text{Rente 2018-2022}$$

Entente de la Table réseau

Modifications effectives au 1^{er} janvier 2018

Modifications aux prestations touchant les dispositions suivantes :

Retraite facultative

Retraite anticipée

Indexation

Départ et décès pré retraite

Entente de la Table réseau

Retraite anticipée

	Prestations accumulées	
	Avant 2018	2018 +
1. Sans réduction (facultative)	<ul style="list-style-type: none"> • 65 ans • 35 ans de service • 55 ans et 32 ans de service 	<ul style="list-style-type: none"> • 65 ans • 55 ans et 35 ans de service • 60 ans et 32 ans de service
2. Anticipée (réduction de 3 % par année)	<ul style="list-style-type: none"> • 55 ans et 22 ans de service 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune
3. Réduite actuariellement (réduction d'environ 5 % par année)	<ul style="list-style-type: none"> • Tous ceux qui n'ont pas atteint 22 ans de service 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous ceux qui n'ont pas atteint les critères sans réduction
Calcul de la réduction	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction applicable avant l'âge où les critères sans réduction auraient été atteints si l'employé avait continué à travailler 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction applicable avant 65 ans

Entente de la Table réseau

Retraite anticipée – exemple

Âge au 1^{er} janvier 2018 : 55 ans

Service au 1^{er} janvier 2018 : 25 années

Salaire: 65 000 \$

Montants de rente annuelle								
	RRUQ actuel				Entente de la Table réseau			
Âge de retraite	Avant 2005	2005-2017	2018 +	Total	Avant 2005	2005-2017	2018 +	Total
56 ans (26 ans de service)	12 790 \$	13 860 \$	1 070 \$	27 720 \$	12 790 \$	13 860 \$	720 \$	27 370 \$
60 ans (30 ans de service)	14 660 \$	15 890 \$	6 110 \$	36 660 \$	14 660 \$	15 890 \$	4 880 \$	35 430 \$
65 ans (35 ans de service)	11 110 \$	12 030 \$	9 260 \$	32 400 \$	11 110 \$	12 030 \$	9 260 \$	32 400 \$

Réduction de
3 % x 6 ans = 18 %

Réduction de
5 % x 9 ans = 45 %

Entente de la Table réseau

Retraite anticipée – exemple

Âge au 1^{er} janvier 2018 : 45 ans
 Service au 1^{er} janvier 2018 : 9 années
 Salaire: 85 000 \$

Montants de rente annuelle								
Âge de retraite	RRUQ actuel				Entente de la Table réseau			
	Avant 2005	2005-2017	2018 +	Total	Avant 2005	2005-2017	2018 +	Total
55 ans (19 ans de service)	-	7 650 \$	8 500 \$	16 150 \$	-	7 650 \$	8 500 \$	16 150 \$
60 ans (24 ans de service)	-	13 010 \$	21 680 \$	34 680 \$	-	13 010 \$	19 130 \$	32 130 \$
65 ans (29 ans de service)	-	11 930 \$	26 510 \$	38 440 \$	-	11 930 \$	26 510 \$	38 440 \$

Réduction de
3 % x 5 ans = 15 %

Réduction de
5 % x 5 ans = 25 %

Entente de la Table réseau

Retraite anticipée – exemple

Âge au 1^{er} janvier 2018 : 35 ans
 Service au 1^{er} janvier 2018 : 5 années
 Salaire: 70 000 \$

Montants de rente annuelle								
Âge de retraite	RRUQ actuel				Entente de la Table réseau			
	Avant 2005	2005-2017	2018 +	Total	Avant 2005	2005-2017	2018 +	Total
55 ans (25 ans de service)	-	5 530 \$	22 120 \$	27 650 \$	-	5 530 \$	14 000 \$	19 530 \$
60 ans (30 ans de service)	-	6 580 \$	32 900 \$	39 480 \$	-	6 580 \$	26 250 \$	32 830 \$
65 ans (35 ans de service)	-	5 130 \$	30 770 \$	35 900 \$	-	5 130 \$	30 770 \$	35 900 \$

Réduction de
3 % x 7 ans = 21 %

Réduction de
5 % x 10 ans = 50 %

Entente de la Table réseau Indexation

	Prestations accumulées		
	Avant 2005	2005 - 2017	2018 +
Indexation garantie	100 % IPC	IPC - 3 %	75 % IPC
Indexation conditionnelle	n/a	100 % IPC si la situation financière du Régime le permet	n/a



L'entente de la Table réseau prévoit des modifications au mécanisme d'indexation conditionnelle 2005-2017 (voir p.26).

Entente de la Table réseau

Indexation garantie – exemple

Âge au 1^{er} janvier 2018 : 55 ans Âge à la retraite : 60 ans
 Service au 1^{er} janvier 2018 : 25 années Inflation annuelle : 2 %
 Salaire: 65 000 \$

Montants de rente annuelle (indexation garantie)								
Âge	RRUQ actuel				Entente de la Table réseau			
	Avant 2005	2005-2017	2018 +	Total	Avant 2005	2005-2017	2018 +	Total
	IPC	IPC - 3 %	IPC - 3 %		IPC	IPC - 3 %	75 % IPC	
60 ans	14 660 \$	15 890 \$	6 110 \$	36 660 \$	14 660 \$	15 890 \$	4 880 \$	35 430 \$
61 ans	14 960 \$	15 890 \$	6 110 \$	36 950 \$	14 960 \$	15 890 \$	4 950 \$	35 790 \$
62 ans	15 260 \$	15 890 \$	6 110 \$	37 250 \$	15 260 \$	15 890 \$	5 020 \$	36 160 \$
63 ans	15 560 \$	15 890 \$	6 110 \$	37 560 \$	15 560 \$	15 890 \$	5 100 \$	36 550 \$
65 ans	11 700 \$	11 020 \$	4 240 \$	26 960 \$	11 700 \$	11 020 \$	3 380 \$	26 100 \$
75 ans	14 260 \$	11 020 \$	4 240 \$	29 520 \$	14 260 \$	11 020 \$	3 920 \$	29 200 \$

Entente de la Table réseau

Indexation 2005 - 2017

2005 - 2017 RRUQ actuel	2005 - 2017 Entente Table réseau
<ul style="list-style-type: none"> • Garantie : IPC - 3 % • Mécanisme à l'intérieur du RRUQ • Indexation à plein IPC conditionnelle à la situation financière du Régime • Lorsque la situation financière le permet, l'indexation reprend à la dernière année versée et des rétroactivités sont versées aux retraités 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie : IPC - 3 % <p>En premier lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme hors RRUQ • Indexation ponctuelle procurée par les sommes accumulées – Voir page suivante • Pas d'indexation entre les années 2009 et 2017 • Pas de rétroactivités versées aux retraités <p>En plus du mécanisme d'indexation ponctuelle, lorsque des surplus sont disponibles dans le RRUQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • On garantit les indexations futures pour les actifs et retraités à 75 % de l'IPC, une année de service à la fois, à partir de 2005

Des validations doivent être faites auprès de Retraite Québec afin de confirmer que certaines dispositions de l'entente sont conformes à la Loi.

Entente de la Table réseau

Indexation ponctuelle 2005 - 2017

- Indexation ponctuelle touche les prestations accumulées entre 2005 et 2017
- Financée par l'employeur – dans un véhicule hors RRUQ
 - Mécanisme impossible à intégrer au RRUQ (contraintes légales)
- Cotisation de l'employeur = 0,95 % du salaire en 2018
 - Varie selon les évaluations actuarielles
- À chaque évaluation actuarielle, on détermine combien les sommes accumulées peuvent procurer d'indexation aux retraités pour couvrir l'inflation depuis l'évaluation actuarielle précédente (exemple 50 % IPC)
 - La rente payable au 31 décembre 2017 est le point de départ de l'indexation ponctuelle
 - Pas de rétroactivités pour les indexations non versées entre 2009 et 2017
 - Pas d'indexation des rentes entre 2009 et 2017
 - L'employeur transfère les sommes dans le RRUQ et le Régime est modifié pour accorder l'indexation voulue

Entente de la Table réseau

Indexation ponctuelle – exemple

Âge au 1^{er} janvier 2018 : 55 ans Âge à la retraite : 60 ans
 Service au 1^{er} janvier 2018 : 25 années Inflation annuelle : 2 %
 Salaire: 65 000 \$

Montants de rente annuelle (indexation ponctuelle)		
	RRUQ actuel	Entente de la Table réseau
Âge	2005-2017 (IPC - 3 %)	2005-2017
60 ans	15 890 \$	15 890 \$
61 ans	15 890 \$	15 890 \$
62 ans	15 890 \$	15 890 \$
63 ans	15 890 \$	16 370 \$ *
64 ans	15 890 \$	16 370 \$
65 ans	11 020 \$	11 500 \$
66 ans	11 020 \$	11 947 \$ *
67 ans	11 020 \$	11 947 \$
68 ans	11 020 \$	11 947 \$
69 ans	11 020 \$	12 309 \$ *
70 ans	11 020 \$	12 309 \$

* Indexation ponctuelle de 1 %/année (50 % IPC)

Entente de la Table réseau

Indexation ponctuelle – exemple

Âge au 1^{er} janvier 2018 : 55 ans
 Service au 1^{er} janvier 2018 : 25 années
 Salaire: 65 000 \$

Âge à la retraite : 60 ans
 Inflation annuelle : 2 %

Montants de rente annuelle (incluant indexation garantie et ponctuelle)								
	RRUQ actuel				Entente de la Table réseau			
Âge	Avant 2005	2005-2017	2018 +	Total	Avant 2005	2005-2017	2018 +	Total
60 ans	14 660 \$	15 890 \$	6 110 \$	36 660 \$	14 660 \$	15 890 \$	4 880 \$	35 430 \$
61 ans	14 960 \$	15 890 \$	6 110 \$	36 960 \$	14 960 \$	15 890 \$	4 950 \$	35 800 \$
62 ans	15 260 \$	15 890 \$	6 110 \$	37 260 \$	15 260 \$	15 890 \$	5 020 \$	36 170 \$
63 ans	15 560 \$	15 890 \$	6 110 \$	37 560 \$	15 560 \$	16 370 \$	5 100 \$	37 030 \$
64 ans	15 870 \$	15 890 \$	6 110 \$	37 870 \$	15 870 \$	16 370 \$	5 180 \$	37 420 \$
65 ans	11 700 \$	11 020 \$	4 240 \$	26 960 \$	11 700 \$	11 500 \$	3 380 \$	26 580 \$
66 ans	11 930 \$	11 020 \$	4 240 \$	27 190 \$	11 930 \$	11 947 \$	3 430 \$	27 307 \$
67 ans	12 170 \$	11 020 \$	4 240 \$	27 430 \$	12 170 \$	11 947 \$	3 480 \$	27 597 \$
68 ans	12 410 \$	11 020 \$	4 240 \$	27 670 \$	12 410 \$	11 947 \$	3 530 \$	27 887 \$
69 ans	12 660 \$	11 020 \$	4 240 \$	27 920 \$	12 660 \$	12 309 \$	3 580 \$	28 549 \$

Entente de la Table réseau

Cessation d'emploi

	Prestations accumulées	
	Avant 2018	2018 +
Indexation de la rente différée (jusqu'à la retraite)	Le maximum cumulatif entre : <ul style="list-style-type: none"> • 50 % de l'IPC (arrête à 55 ans) • Minimum entre : <ul style="list-style-type: none"> – 100 % de l'IPC – rendement net de la caisse - 6 %, pour chaque année 	Aucune
Transfert de la valeur des droits	100 % de la valeur des droits	<ul style="list-style-type: none"> • La valeur des droits est payée selon le même % que le degré de solvabilité (73,1 % en 2017) • S'applique à toutes les prestations accumulées (toutes les périodes de service) • Minimum payable = cotisations salariales et intérêts

- La rente différée à 65 ans demeure toujours une option
- Ceux qui auront accumulé du service dans les 2 volets auront droit à l'indexation d'une partie de leur rente

Entente de la Table réseau

Cessation d'emploi – exemple

- Participant de 40 ans avec 7,5 années de service, salaire 68 000 \$
- Présume que tout le service est effectué dans chacune des périodes

	Avant 2018	2018 +
Cotisations avec intérêts	47 500 \$	47 500 \$
Valeur des droits	78 000 \$	70 000 \$
Options à la cessation		
– Rente différée	600 \$/mois à 65 ans (indexée jusqu'à la retraite)	600 \$/mois à 65 ans (non indexée avant la retraite)
– Transfert	78 000 \$	51 000 \$

Entente de la Table réseau

Décès pré-retraite

	Prestations accumulées	
	Avant 2018	2018 +
Moins de 10 ans de service	<ul style="list-style-type: none"> Valeur des droits 	<ul style="list-style-type: none"> Valeur des droits
Plus de 10 ans de service	<ul style="list-style-type: none"> Rente au conjoint survivant : 50 % de la rente accumulée Rente aux enfants à charge : 10 % de la rente accumulée 	<ul style="list-style-type: none"> Valeur des droits (convertie en rente au conjoint survivant uniquement si adhésion avant 2018)

Entente de la Table réseau

Décès pré-retraite – exemple

- Participant de 42 ans avec 10 années de service, salaire 70 000 \$
- Présume que tout le service est effectué dans chacune des périodes

	Avant 2018	2018 +
Rente au conjoint survivant	5 000 \$ par année	n/a
Rente aux 2 enfants à charge	1 000 \$ par année	n/a
Valeur de la prestation de décès (sans tenir compte de la différence d'indexation)	160 000 \$ (non transférable)	122 000 \$ (transférable)
Valeur de la prestation de décès (en tenant compte de la différence d'indexation)	160 000 \$ (non transférable)	150 000 \$ (transférable)

Entente de la Table réseau Financement

	Cotisations 2018 (% du salaire)		Total
	Employé	Employeur	
Cotisation d'exercice (coût des prestations)	8,30 %	8,30 %	16,60 %
Cotisation de stabilisation (marge de sécurité)	0,25 %	1,25 %	1,50 %
Cotisation d'équilibre (déficit)	1,50 %	0,50 %	2,00 %
Sous-total	10,05 %	10,05 %	20,10 %
Cotisation au fonds d'indexation ponctuelle 2005-2017	–	0,95 %	0,95 %
Total	10,05 %	11,00 %	21,05 %
Variabilité	Change à chaque évaluation actuarielle	Cotisation peut varier entre 10,5 % et 11,0 %*	

- La cotisation salariale actuelle est de 10,65 % du salaire pour les employés.
 - Des validations doivent être faites auprès de Retraite Québec afin de confirmer que cette répartition est conforme à la Loi.
- * *La cotisation employeur sera fixée à 11 % pour un minimum de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Le plancher de 10,5 % pour l'employeur reste en vigueur jusqu'à ce qu'il soit possible de garantir une indexation à 75 % de l'IPC pour les rentes futures pour les années 2005 à 2017.*

Aspects administratifs

Résultats d'élection

Personne non votante désignée par les participants non actifs, retraités et bénéficiaires - Candidats

- **Madame Hélène Grand-Maître (élue)**
- M. Dirk Kooyman

Les postes suivants ont été comblés sans opposition :

Personne votante désignée par les participants non actifs, retraités et bénéficiaires

- **Monsieur Gaétan Naud**

Personne votante désignée par les participants actifs

- **Monsieur André Régimbald**

Personne non votante désignée par les participants actifs

- **Monsieur Matthieu Dufour**

Modifications au Règlement

Suivi des modifications au Règlement du RRUQ

- Des modifications ont été apportées au Régime pour mettre à jour les taux d'intérêt applicables (2.1.16) et l'Appendice IV du Régime, de même que pour préciser la disposition 6.4.
- Retraite Québec a confirmé l'enregistrement de ces modifications en date du 22 août 2016.

Modifications au Règlement

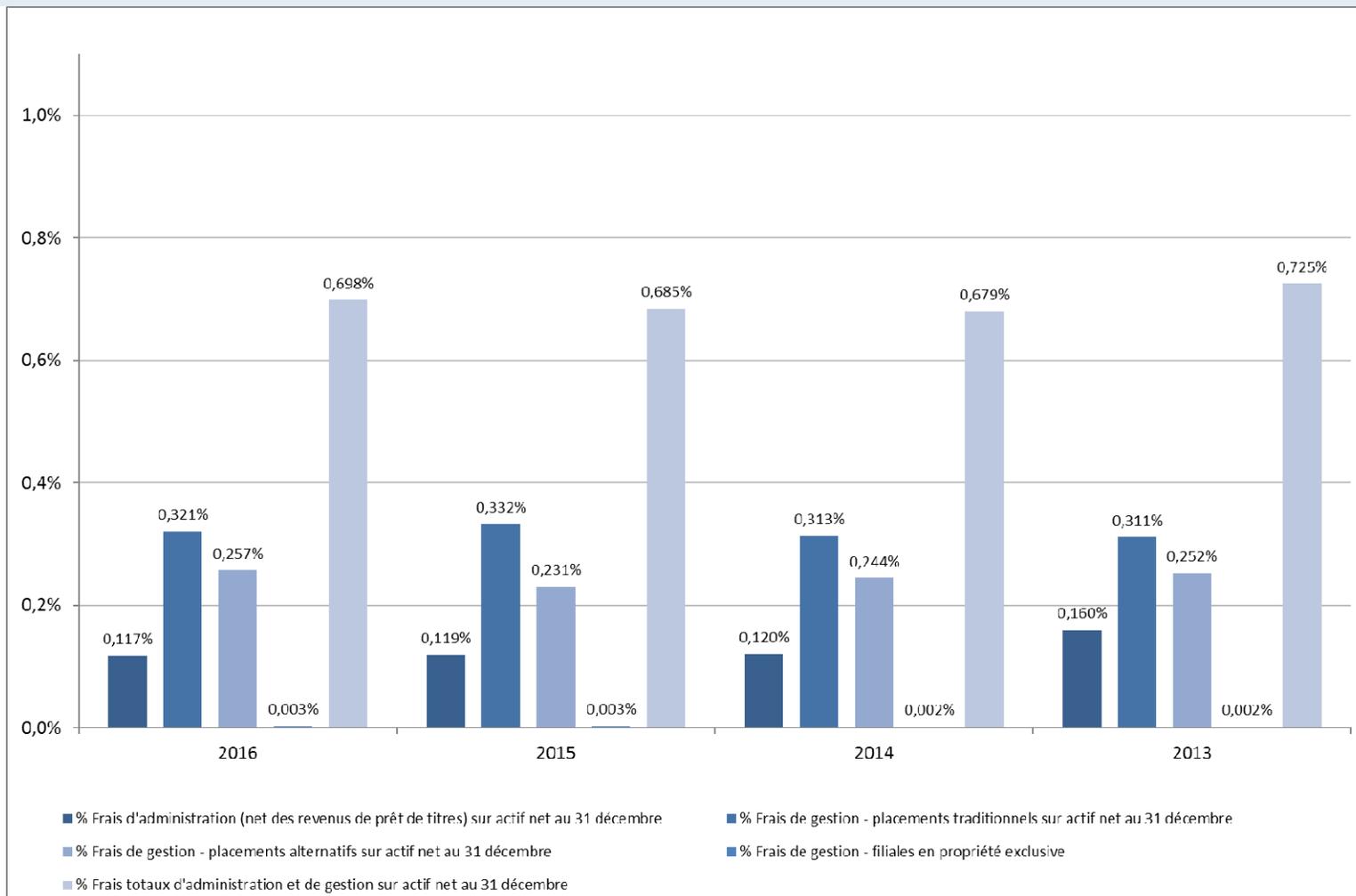
De façon plus spécifique, la modification apportée à la disposition 6.4 précise qu'un membre du Régime peut, s'il demeure au service de l'Université après la date normale de retraite, exiger le paiement partiel ou total de sa rente seulement dans la mesure où cela est nécessaire pour compenser une réduction de salaire à caractère permanent survenue au cours de cette période, et qu'aucune entente entre un membre qui demeure au service de l'Université après la date normale de retraite et l'Université ne peut permettre de déroger à cette mesure.

Déclaration d'intérêt des membres du Comité de retraite

En vertu de l'article 159 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le Comité tient un registre, dont les signatures sont renouvelées chaque année, et qui est accessible pour consultation au Secrétariat du Régime.

« À titre de Secrétaire du Comité de retraite, je vous confirme, sur la base des informations contenues au registre, qu'aucun membre du Comité ne détient des intérêts ou des droits susceptibles de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de sa fonction. »

Frais d'administration et de gestion



Mot de la fin



Merci de votre présence!

*N'oubliez pas de remplir le formulaire
d'évaluation*



Adresse :

2600, boulevard Laurier
Tour de la Cité, 6^e étage, bureau 600
Québec (Québec) Canada G1V 4W1

Téléphone : 418 654-3850

Sans frais : 1 888 236-3677

Télécopieur : 418 654-3854

www.rruq.ca

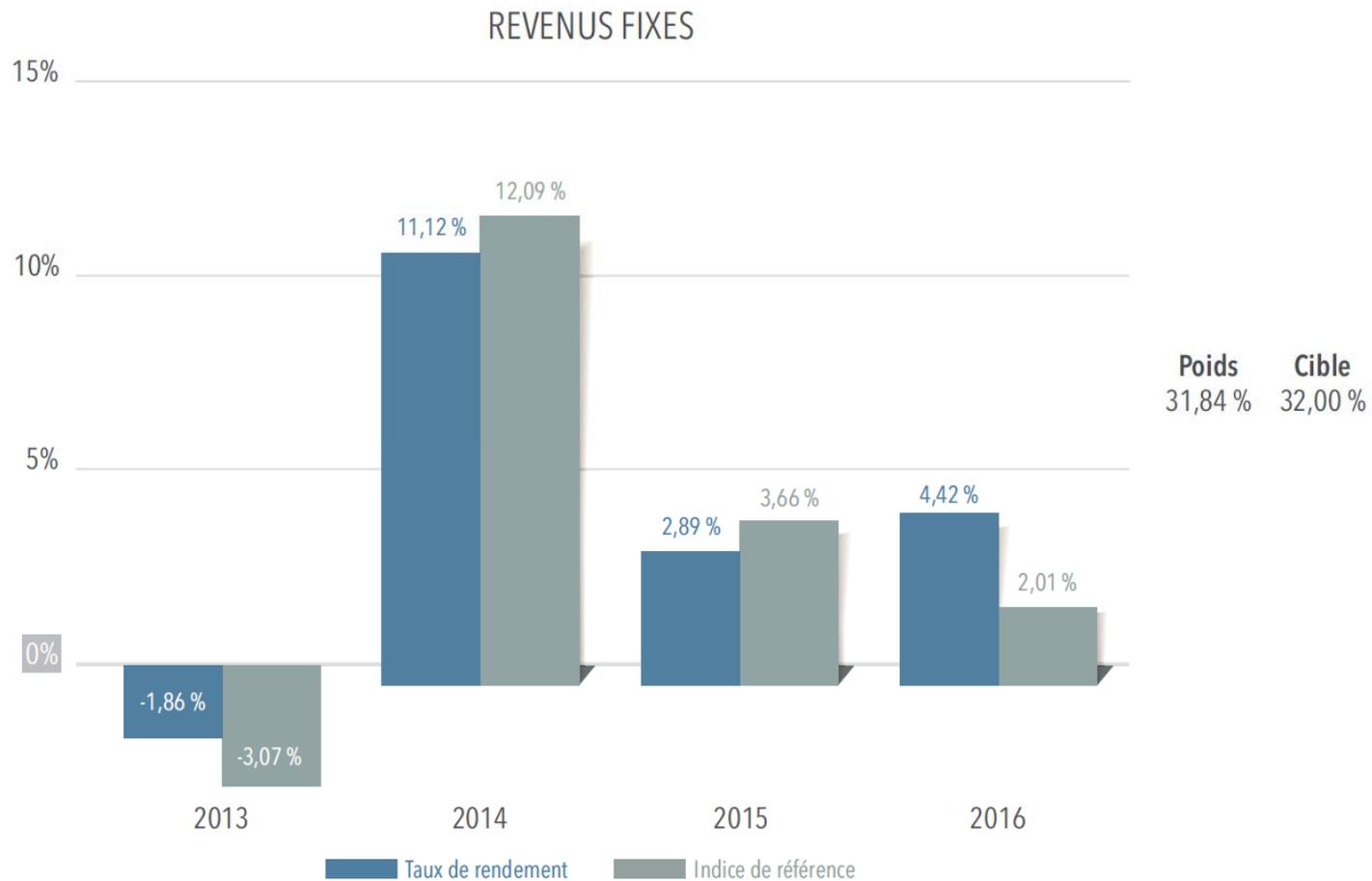
ANNEXES

Comparaisons historiques

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE										
ANNÉE	RENDEMENT ANNUEL (%)	RENDEMENT ANNUALISÉ (%)								
		2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2016	8,56	8,12	9,18	10,72	10,70	9,05	9,48	10,22	6,66	6,36
	6,42	6,77	8,27	9,24	9,07	7,95	8,40	8,65	5,58	5,46
2015	7,68	9,49	11,45	11,24	9,15	9,64	10,46	6,42	6,12	
	7,13	9,21	10,19	9,75	8,25	8,73	8,98	5,48	5,35	
2014	11,33	13,38	12,45	9,52	10,03	10,93	6,24	5,93		
	11,34	11,76	10,63	8,54	9,06	9,29	4,24	5,13		
2013	15,46	13,02	8,92	9,71	10,85	5,42	5,18			
	12,18	10,28	7,62	8,49	8,88	4,26	4,27			
2012	10,63	5,79	7,85	9,72	3,51	3,56				
	8,42	5,40	7,29	8,07	2,74	3,01				
2011	1,17	6,49	9,42	1,81	2,20					
	2,47	6,73	7,96	1,37	1,96					
2010	12,10	13,80	2,02	2,46						
	11,16	10,81	1,01	1,83						
2009	15,52	-2,67	-0,57							
	10,46	-3,72	-1,11							
2008	-18,00	-7,75								
	-16,07	-6,43								
2007	3,77									
	4,33									

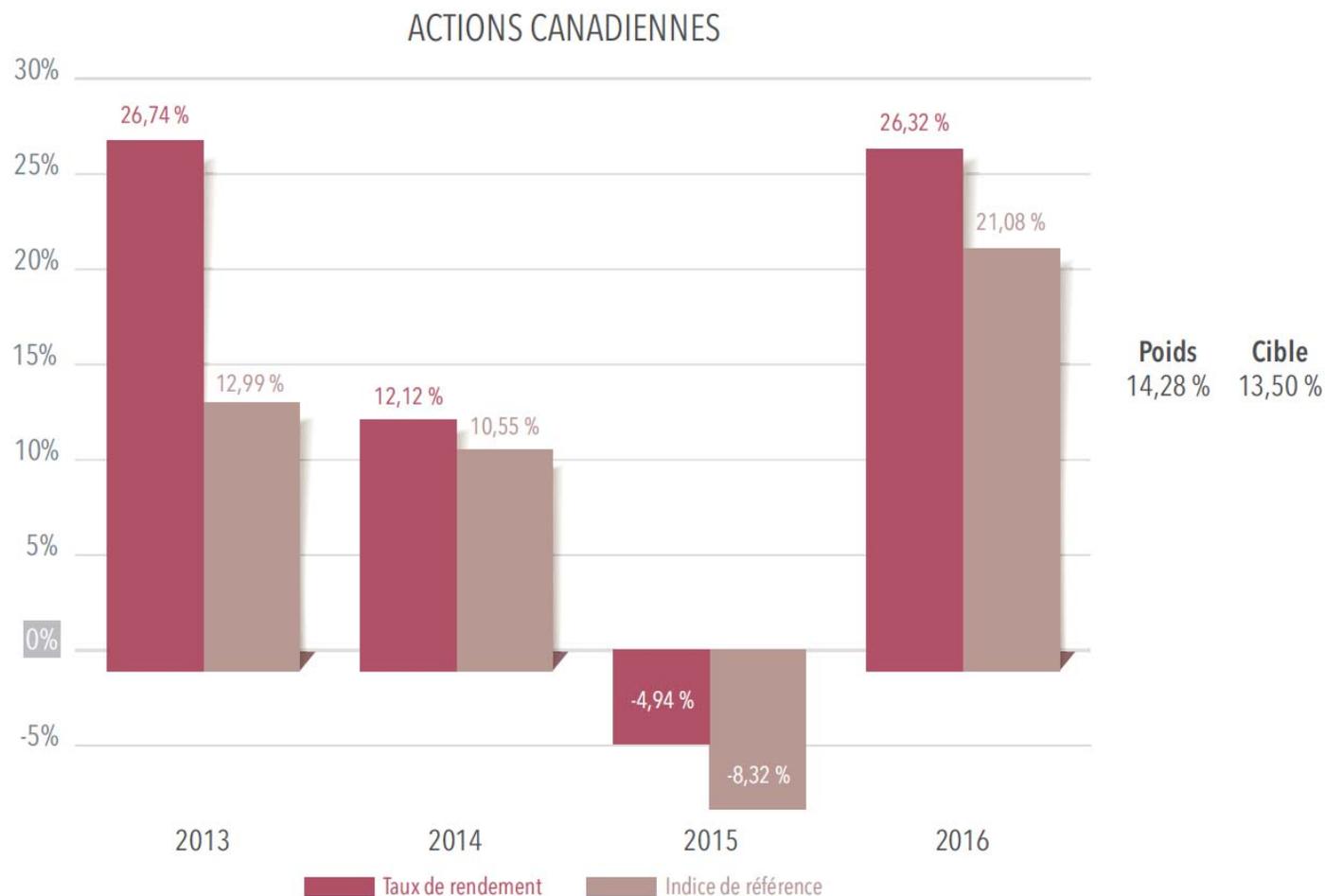
Caisse globale (gras)
 Portefeuille de référence

Rendements par classe d'actifs



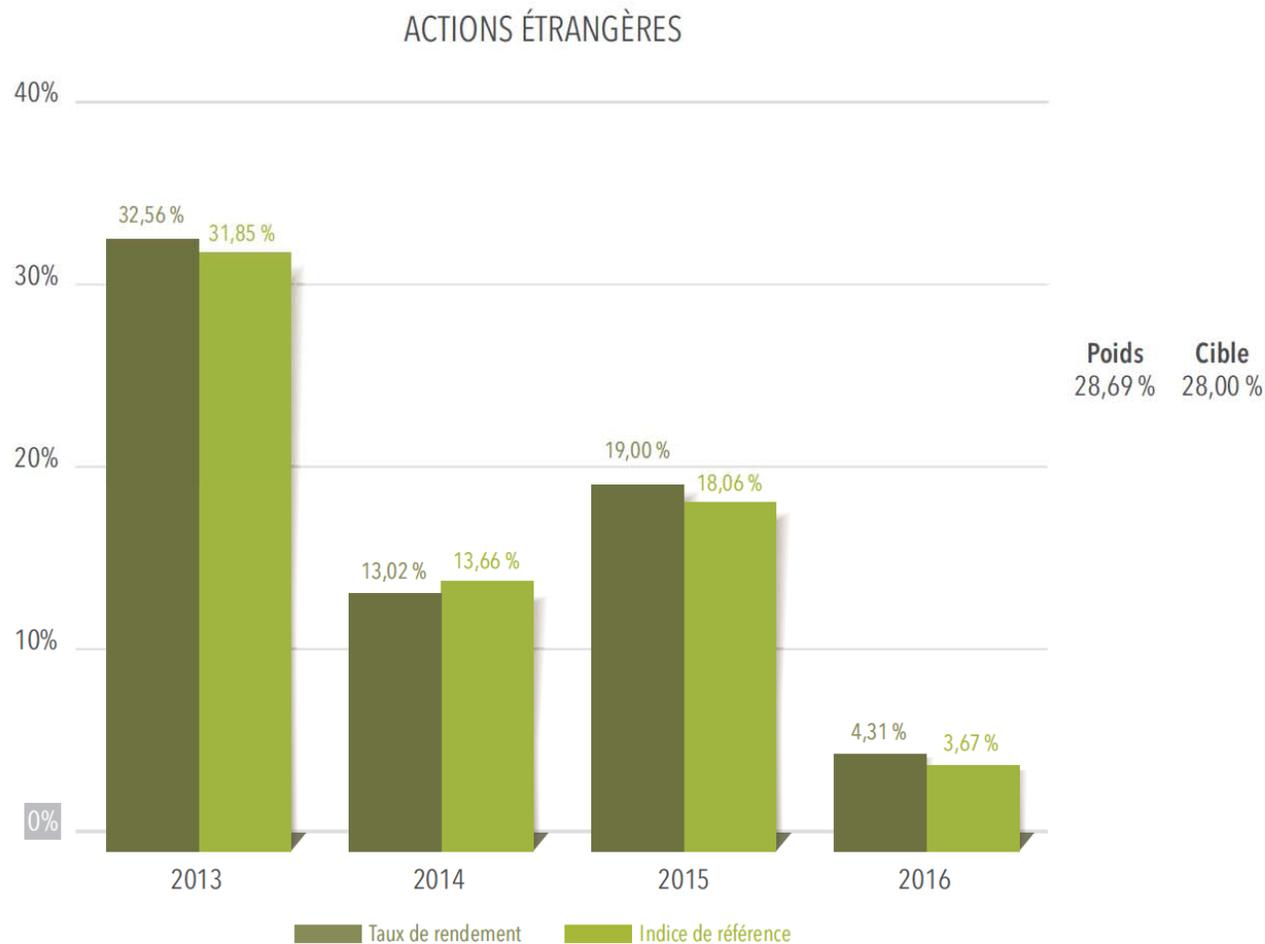
(Rapport annuel page 32)

Rendements par classe d'actifs (suite)



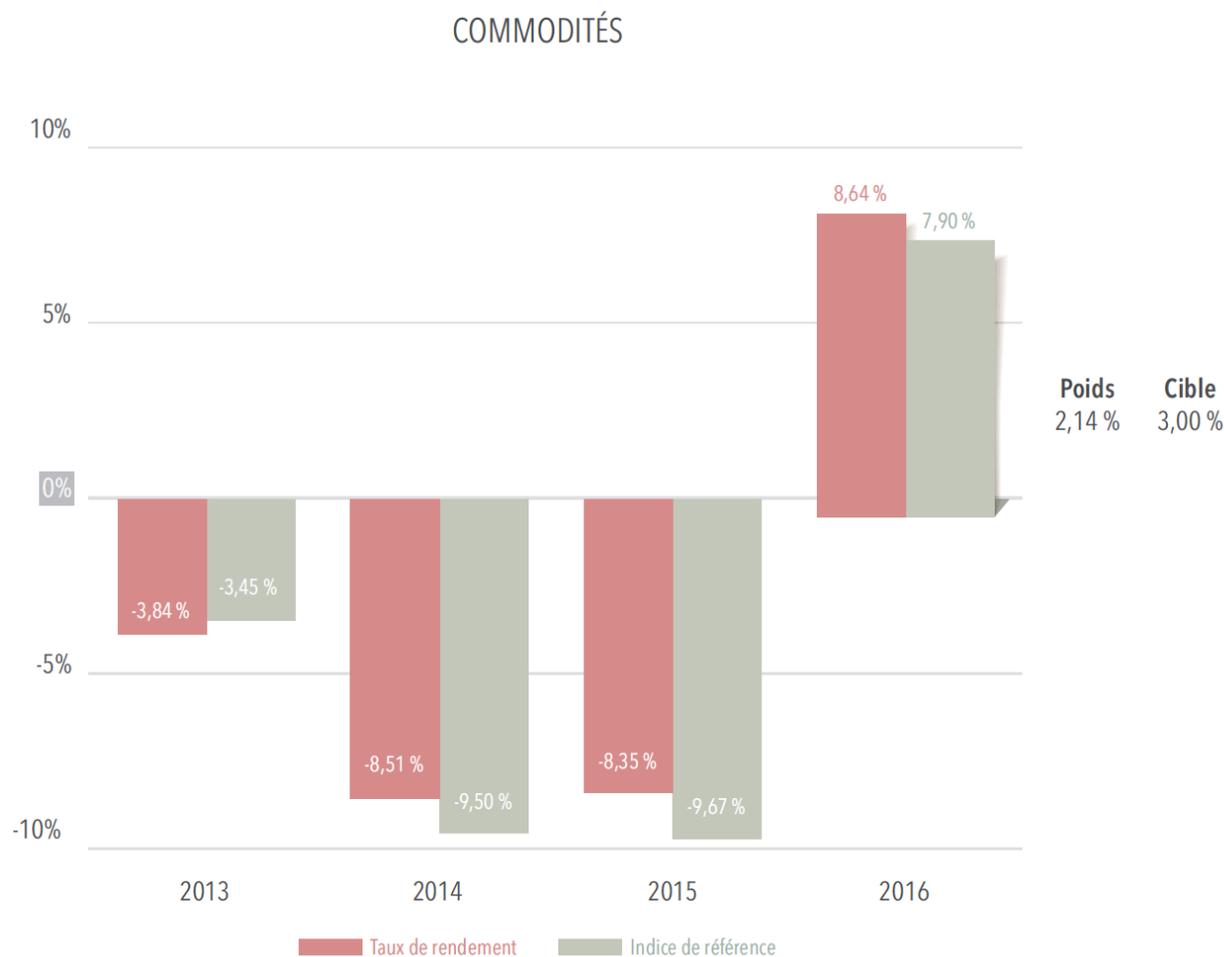
(Rapport annuel page 32)

Rendements par classe d'actifs (suite)



(Rapport annuel page 33)

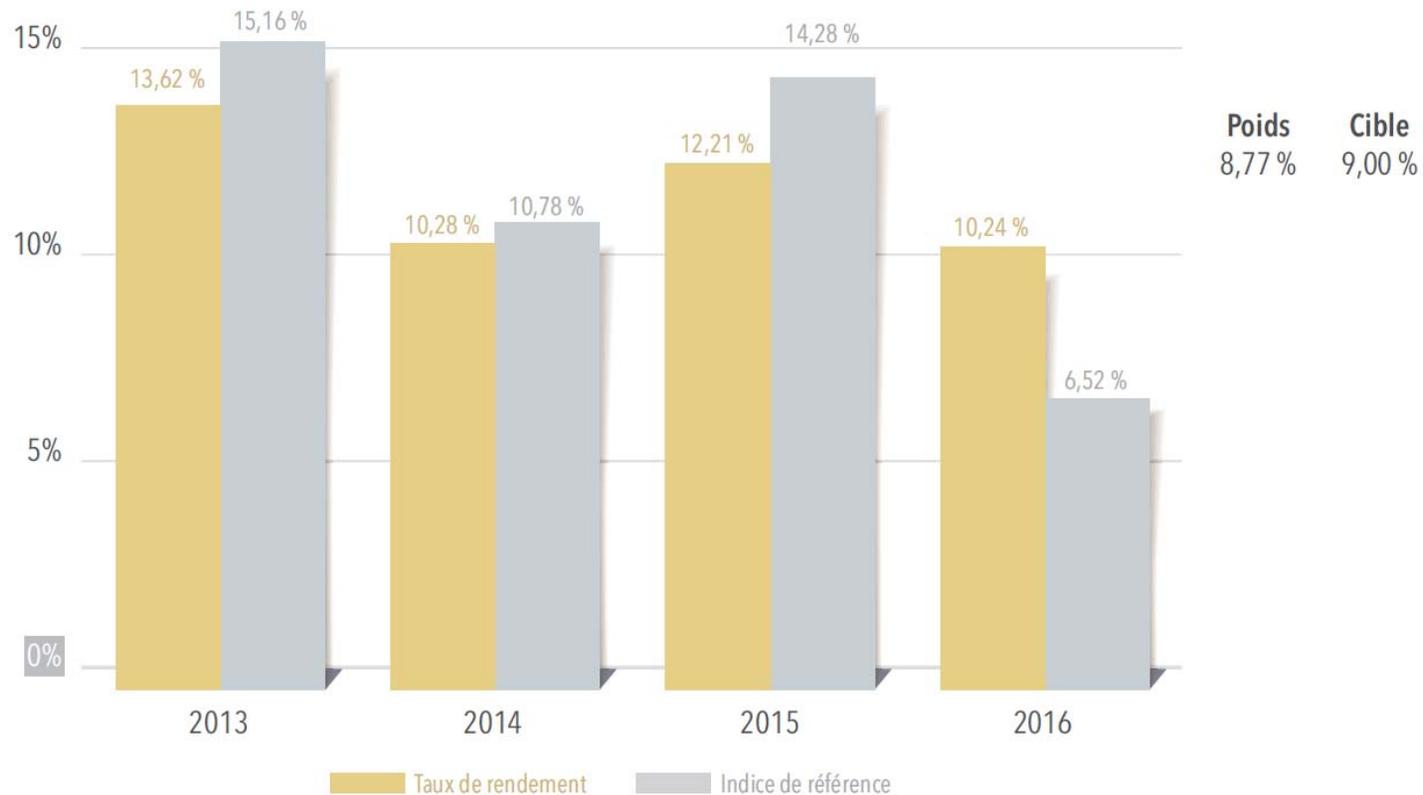
Rendements par classe d'actifs (suite)



(Rapport annuel page 36)

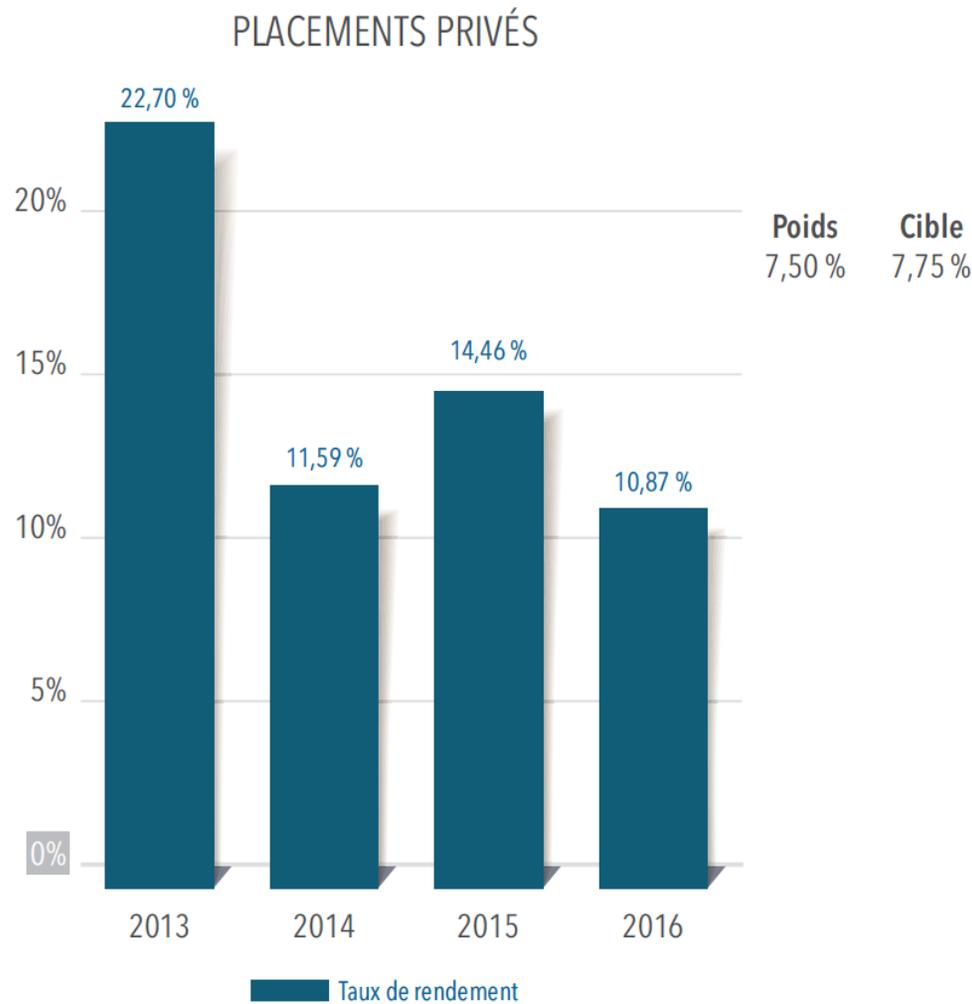
Rendements par classe d'actifs (suite)

IMMOBILIER ET CONCESSIONS

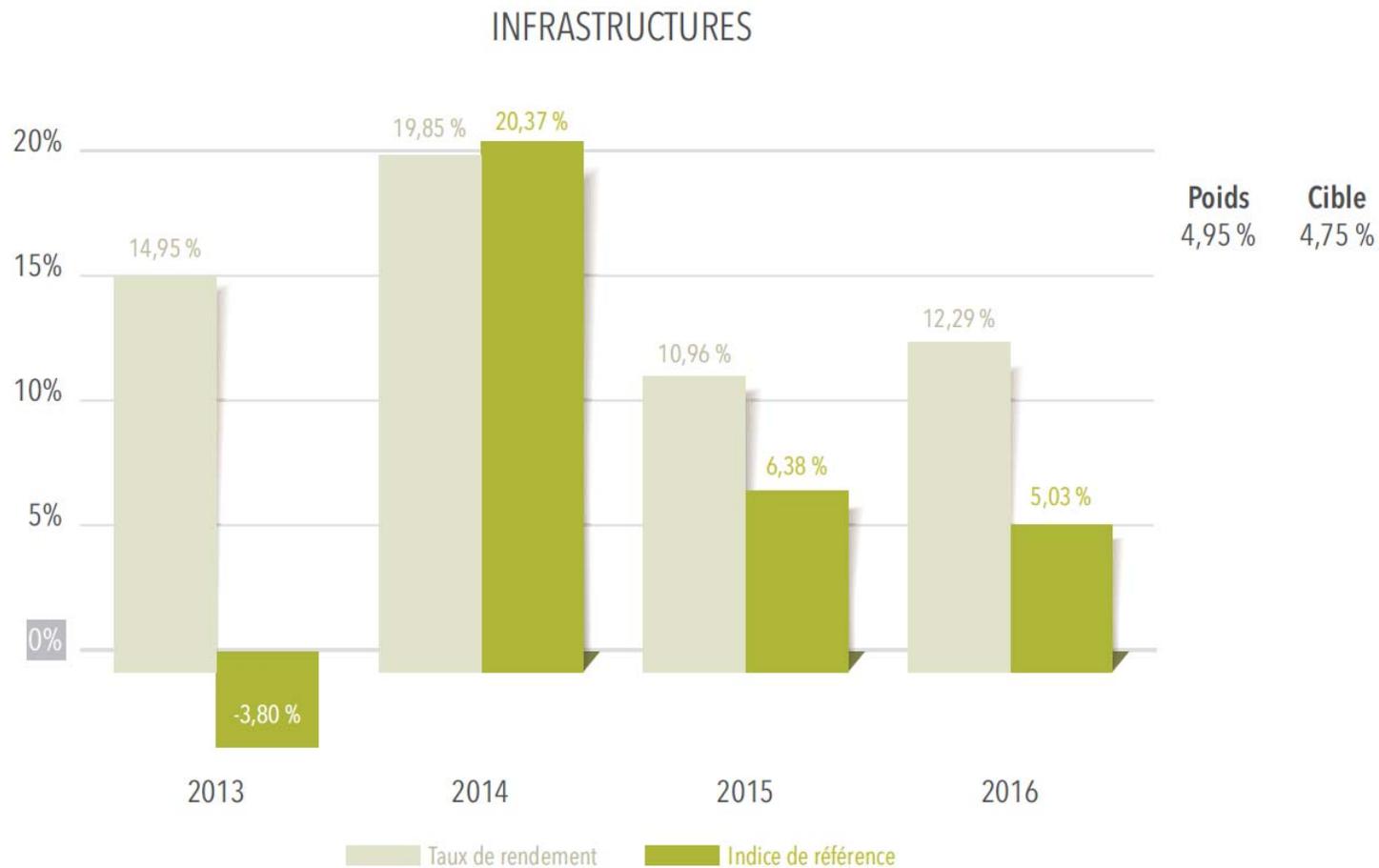


(Rapport annuel page 34)

Rendements par classe d'actifs (suite)



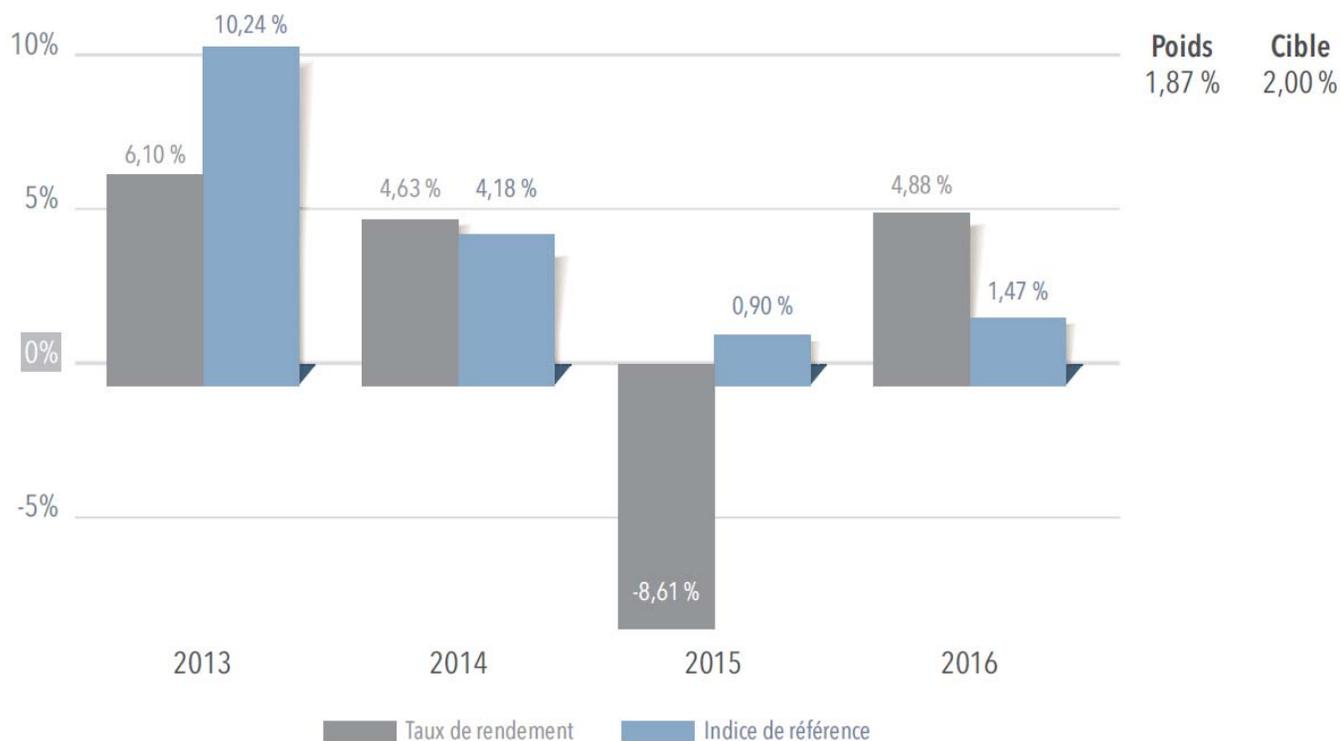
Rendements par classe d'actifs (suite)



(Rapport annuel page 35)

Rendements par classe d'actifs (suite)

AUTRES PLACEMENTS ALTERNATIFS



(Rapport annuel page 37)